

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE

SEANCE DU 08 AOUT 2019

COMPT E - R E N D U

Nombre de conseillers

En exercice : 7

Qui ont pris part à la
délibération : 6

Date de la convocation :
02/08 /2019

Date d'affichage : **09/08/2019**

L'an deux mil dix-neuf, le **huit août**, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, Mme LE QUERE Martine, Mme PERRON Virginie, M. BOURGOIN Rémi, M. GROSJEAN Xavier.

Absent non excusé : M. CAPPELAERE Nicolas

Secrétaire de séance : M. GROSJEAN Xavier

Ordre du Jour :

- * Désignation secrétaire de séance,
- * Approbation dernier CM,
- * Acquisition d'une propriété par la commune,
- * Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2019 est approuvé à l'unanimité et sans observations par tous les membres présents.

Objet de la délibération – Acquisition d'une propriété à Vanne par la commune

M. le Maire présente le projet d'acheter l'ensemble cadastré d'une maison, référence cadastrale C197 avec dépendances et terrain avec hangars, références cadastrales C 262 et C 263.

M le Maire expose la liste des travaux à effectuer (exemple : parking...) et rappelle l'utilité du projet.

Objet de la délibération – Paiement de la TVA sur le bois à l'année

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, le vote de l'assujettissement à la TVA sur les opérations de ventes et achats de bois (Délibération n° 18-2019-03-21 en date du 21/03/2019). Pour la commune de Vanne, le paiement de la TVA à décaisser doit s'effectuer annuellement.

Objet de la délibération – Tarif de l'eau

Selon Délibération n° 05-2018-01-11 en date du 11/01/2018, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir le prix de vente de l'eau. Les tarifs sont applicables à compter de la facturation de juillet 2019.

Objet de la délibération – Subvention 50 euros à l'association « Ouvrons VANNE »

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer exceptionnellement une aide financière, relative à l'organisation du repas du 14 Juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'ensemble des délibérations.

Séance levée à 21h30

Le Maire, Joël MONGIN